



Commune de Saint-Ouen

(Département de la Seine-Saint-Denis)

Compte rendu intégral des débats du conseil municipal

Séance ordinaire du 19 décembre 2009

Nombre de membres composant le Conseil municipal : 39

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de conseillers présents ou représentés :

Début de séance : 17 A 9h27

Fin de séance : 20 A 11h53

L'an deux mille neuf, le 19 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 15 décembre par Madame Jacqueline ROUILLON, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Étaient présents :

Mme Jacqueline ROUILLON, Maire, M. Paul PLANQUE, Mme Hayat DHALFA, M. François GIUNTA, (à partir de la délibération n° DL/09/244), Adjoint au Maire, Mme Monique TESSEYRE, conseillère municipale déléguée, M. Nour-Eddine SENHADJI (à partir de la délibération n° DL/09/244), conseiller municipal, Mme Françoise ARNAUD, M. Roger GUERIN, conseillers municipaux délégués, M. Gilbert HAUSTANT, conseiller municipal, Mme Gnamé BAGAYOKO, MM. Hakim HALLOUCH, conseillers municipaux délégués, MM. William DELANNOY, Cyrille PLOMB, Lias KEMACHE, Mme Brigitte ZUCCHIATTI (à partir de la délibération n° DL/09/244), M. Mamadou KEITA, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nicole AMEDRO à M. Paul PLANQUE, Mme Nadia SOLTANI à Mme Jacqueline ROUILLON, M. Bruce CLARKE à M. Roger GUERIN, Mme Ndeye Fatou KEBE à Mme Gnamé BAGAYOKO.

Absents :

M. Abdelhak KACHOURI, Mme Morgane GARNIER, MM. Rémi FARGEAS, Yassir FICHTALI, M. Karim BOUAMRANE, Mme Sophie JACQUOT-GAUTUN, M. François GIUNTA (jusqu'à la délibération n° DL/09/243 incluse), Mme Brigitte MARIGAULT, Mme Elisabeth AUERBACHER, MM. Nour-Eddine SENHADJI (jusqu'à la délibération n° DL/09/243 incluse), Jean-Claude LE NY, Mme Dominique GARCIA-DUROCHER, MM. Mustapha KRIMAT, Paul MACEDO, Henri LELORRAIN, Mmes Estelle VILLARD, Elise BOSCHEREL, M. Albert KALAYDJIAN, Mme Brigitte ZUCCHIATTI (jusqu'à la délibération n° DL/09/243 incluse), Mmes Tiziana ZUMBO-VITAL, Marina VENTURINI, Wahiba ZEDOUTI.

M. Roger GUÉRIN est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte ce samedi 19 décembre 2009, à 9h27, sous la présidence de Mme Jacqueline ROUILLON, son maire en exercice.

Il est procédé à l'appel des membres présents.

Désignation du secrétaire de séance

Proposition : M. Roger GUERIN..... ADOPTÉ

Suffrages exprimés : 17 - Pour : 15 - Contre : 2 (MM. Lias KEMACHE, Cyrille PLOMB)

Arrivée de MM. François GIUNTA à 9h47, Nour-Eddine SENHADJI à 9h49 et de Mme Brigitte ZUCCHIATTI à 9h54

DL/09/242 Convention à intervenir à intervenir entre la Commune et le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) à fin de mise à disposition par le SIPPEREC, au profit de la Commune, de services en matière d'opérations de raccordement au réseau de distribution d'électricité.

(Rapporteur : M. Paul PLANQUE) _____ ADOPTÉE

Exprimés : 14 - Pour : 14 - Abstention : 1 (M. William DELANNOY) - Refus de vote : 2 (MM. Lias KEMACHE, Cyrille PLOMB)

M. PLANQUE :

Il s'agit d'une convention à passer avec le SIPPEREC, le SIPPEREC est l'activité intercommunale qui gère les questions d'électricité et de réseau de communication sur l'ensemble de la périphérie parisienne. Les modalités d'étude ont été modifiées concernant les grands projets d'électricité et ce sont maintenant les collectivités qui gèrent les questions d'urbanisme et qui sont aujourd'hui en charge d'élaborer le volet électricité des opérations d'urbanisme. Or, la plupart du temps, dans les services, il n'y a pas de métier correspondant à ce type de dossiers de travail et il est donc proposé de confier ces études par le biais d'une convention avec SIPPEREC qui contient en son sein les personnes compétentes pour ces dossiers là. Et donc la SIPPEREC mettrait à disposition par le biais de conventions le personnel compétent. On est sur la base d'une convention qui coûterait à la commune à peu près 4000€ jusqu'à 40 dossiers, et à partir du 41^{ème} dossier, on aurait une contribution de 200€ pour chaque dossier. On voit bien là l'intérêt de ne pas multiplier les intervenants et on a jugé comme un grand nombre de communes de faire faire les travaux par le SIPPEREC.

Mme le Maire :

Est-ce qu'il y a des remarques ? (Non)

DL/09/243 Approbation du compte rendu annuel à la collectivité portant sur le déroulement de l'opération et sur les comptes de l'année 2008 concernant la zone d'aménagement concerté (ZAC) Porte de Saint-Ouen.

(Rapporteur : M. Paul PLANQUE) _____ PRIS ACTE

Exprimés : 17 - Pour : 17

M. PLANQUE :

Il s'agit d'une opération qui se mène dans l'ensemble des opérations d'aménagement à la fin de chaque année, où le concessionnaire est dans l'obligation de rendre compte à la collectivité par un CRAC des actions qui ont été menées sur les projets d'urbanisme dont ils ont la responsabilité. La SEMISO qui est concessionnaire de la ZAC de Saint-Ouen nous fait ici à travers le rapport assez détaillé le bilan global des opérations qui se sont déroulées sur la Porte de Saint Ouen.

Pour l'année 2008, la SEMISO a fait des travaux encore une fois d'études de maîtrise des sols, de mise en état des sols, mais pour l'instant, en termes de recettes, elle a finalement réalisé peu de ventes, et on arrive à un global aujourd'hui sur cette opération qui fait apparaître pour l'année 2008 un déficit de 74 000 K€. Vous avez le détail très précis des opérations qui ont été réalisées par la SEMISO pour l'année 2008.

Un élément aussi important que nous devons noter dans ce rapport de la SEMISO concernant la Porte de Saint Ouen : c'est que le prix du foncier aujourd'hui, qui doit être en permanence réactualisé par le service des Domaines, est en augmentation assez sensible, ce qui va immanquablement générer des réajustements dans le futur sur les prix de commercialisation des terrains qui sont vendus aux différents promoteurs.

Je suis allé assez vite dans la mesure où vous avez eu un rapport assez détaillé, mais bien entendu vous pouvez poser des questions.

..... **PRIS ACTE**

DL/09/244 Approbation des comptes et du rapport annuel d'activité établis pour l'année 2008 par l'Office vacances loisirs (OVL), dans le cadre de la délégation de service public relative à l'organisation d'activités éducatives, de séjours de vacances et de loisirs pour la population audonienne.
(Rapporteur : M. GUERIN)

PRIS
ACTE

Exprimés : 20 - Pour : 20

Mme Maire :

Nous avons la présentation concernant l'OVL, sachant qu'il fait partie des rapports qui ont été présentés en direction des services publics locaux et donc ont fait l'objet au travers de la présentation qui est faite au conseil d'un travail d'exploration et de commentaires lors de cette commission statutaire et obligatoire qui s'est tenue il y a une quinzaine de jours.

M. GUERIN :

Concernant le volume global d'activité en demi journées, il a baissé de 2,66% par rapport à 2007. Il est à signaler que cette baisse concerne en particulier les familles et les retraités, donc un nombre important et assez significatif d'audoniens. 82% des séjours de vacances sont organisés sur les centres de patrimoine communal et ceux-ci connaissent une progression de 6,47%, notamment concernant le camping de St Pair durant les week-ends prolongés, les vacances d'hiver et d'été, et le centre de Savine aussi qui connaît une forte progression pendant les vacances d'été. Les séjours extérieurs connaissent une baisse de fréquentation, il faut savoir que le public audonien se compose à 49% de familles, dont 29% d'enfants, cela constitue les gros bataillons. Les classes de neige comptent pour 14% avec 494 enfants qui sont partis en classe de neige, c'est l'une des originalités de l'action de cette ville de pouvoir continuer à envoyer toutes les classes de CM2 en classe de neige et que les associations et les services municipaux de écoles représentent quand même 8% de cette fréquentation.

Concernant les vacances scolaires, 744 enfants sont partis en centres de vacances OVL, ce qui représente une progression de 5% par rapport à 2007, ce qui confirme l'ancrage des colonies et surtout le besoin manifeste que les enfants de Saint-Ouen puissent profiter de l'air pur et s'adonner à diverses activités qui ne leur sont pas offertes tout au long de l'année, c'est un élément important et réjouissant. Mais en même temps, on voit bien qu'il y a une difficulté financière accrue des familles puisque dans les tranches financières des revenus les plus faibles comme dans ceux des plus hauts, mais pour d'autres raisons, il est manifeste que les situations de précarité économiques doivent jouer

sur l'envoi des enfants en colonies et que le droit des vacances est une bataille permanente, je dirais, droit des vacances pour tous.

Concernant les résultats de gestion, l'OVL dégage un résultat excédentaire comparable à celui de l'exercice 2007. C'est un résultat intéressant de ce point de vue. La participation municipale pour 2008 s'est élevée à 2 559 855€, soit une progression de 11,40% par rapport à 2007 du fait du transfert de certaines charges qui auparavant étaient du ressort de la commune.

Globalement, nous pouvons dire que l'OVL a mis en œuvre la politique que la municipalité a décidée en direction des familles sur cette ville à travers les équipements qu'elle possède, et que si la situation des familles se dégrade un peu, ce qui a des conséquences sur l'activité d'OVL, globalement l'OVL répond aux missions que nous lui avons confiées pour permettre au plus grand nombre d'audoniens de partir.

M. DELANNOY :

Mme le Maire, c'est avec beaucoup de regrets que j'ai à vous dire que cette séance du conseil municipal est malheureusement une parodie, au vu du nombre de conseillers municipaux que nous sommes, et c'est dommage, parce que autant les prises d'acte, ça ne me dérange pas qu'on les fasse, autant je ne comprends pas qu'un dossier aussi compliqué que l'OVL puisse être aujourd'hui abordé avec une telle participation d'élus. Je crois qu'il faudrait vraiment qu'on ait un vrai débat concernant l'OVL, et ce débat, nous ne pouvons pas l'avoir en étant 13 ce matin. Je sais qu'il y a eu un rapport effectué, je ne sais pas si les élus présents ont eu écho ou ont eu à lire ce rapport sur les préconisations du bureau d'études, de la société qui a fait ce rapport, moi je ne l'ai pas eu entre les mains, seulement j'ai des bruits de couloir ou des rumeurs qui font état de certaines préconisations et j'aurais bien aimé qu'on ait un véritable débat sur l'avenir de l'OVL, sur les conséquences des éventuelles ventes que vous voulez effectuer, parce que s'il y a bien un dossier qui est aussi sensible que le projet des docks, c'est pour moi l'OVL.

Il est clair que tout ce qu'on peut entendre sur la vente de certains centres me pose des questions, donc je pense qu'il serait temps qu'on ait un vrai débat sur l'avenir de l'OVL et que ce ne soit pas entre quelques personnes et qu'on apprenne au dernier moment ce qui va être vendu, pourquoi et comment ; je trouve que mettre à l'ordre du jour ce dossier et demander aux élus de voter les comptes, ce n'est pas sérieux si l'on n'a pas de débat, pas d'échange, et je le regrette.

M. KEITA :

Effectivement, la question de l'OVL est importante d'autant plus qu'en tant qu'élus, nous sommes interpellés par les associations. Moi, j'entends ce qu'a dit M. Guérin avec la délibération et les résultats positifs malgré une baisse de fréquentation, et j'ai envie de dire que les raisons qui poussent à cette baisse de fréquentation, nous les connaissons plus ou moins, la question financière a été évoquée mais il n'y a pas que celle là, il y a bien entendu d'autres questions ; et je suis d'accord avec ce qu'a dit William, il faut qu'on ait une discussion profonde sur cette question, sur l'avenir de l'OVL et au-delà de l'avenir de l'OVL, sur quelle politique publique nous voulons à Saint Ouen pour permettre des vacances pour tous.

Parce que je sais également que nombre de familles ne partent pas en vacances « tout court », pas seulement dans le patrimoine de la ville, nombre d'enfants errent dans nos rues à Saint Ouen pendant les périodes de vacances, et nous ne pouvons pas nous contenter de dire que ces gens là ne fréquentent pas les dispositifs pour mettre en danger l'avenir de l'OVL. Je ne sais pas ce qu'il en est, en tous cas il faut qu'on ait une discussion concrète là dessus, et je pense qu'il faut que nous puissions réfléchir concrètement à quel type de politique publique développer à Saint Ouen, quelles démarches en direction des familles, d'autant plus que la ville de Saint Ouen pour l'ensemble de cette structure qui travaille en direction des enfants et de la famille conventionne avec la CAF qui finance en partie ce type de dispositif, et finance de façon assez importante ce type de dispositif.

Il faut effectivement prendre acte puisque c'est ça aujourd'hui, mais il faut qu'on ait une discussion sérieuse et que l'ensemble des élus soit présents à cette discussion. C'est l'avenir du patrimoine. J'imagine que tout à l'heure, il y aura des réponses à des questions que nous avons posées, moi particulièrement j'ai posé des questions sur le patrimoine de la ville, notamment sur les centres de vacances, puisqu'effectivement on entend ici et là -et des associations nous ont écrit à tous ici- une inquiétude quant aux projets de vente de ces centres de vacances. Alors est-ce que ce sont de rumeurs ou des réalités ? Je crois qu'il est important qu'on puisse en débattre, cela va de soi, de la vie de l'OVL, de la vie de ces centres de vacances et surtout du dispositif municipal. l'OVL a mis en valeur la politique municipale concernant les vacances, et c'est effectivement le conseil municipal ou en tous cas la majorité qui donne une ligne directrice sur le fonctionnement de l'OVL à Saint Ouen pour continuer à permettre à ces nombreux enfants et familles de continuer à bénéficier des vacances.

Bien entendu, nous connaissons les difficultés financières, alors que pouvons-nous faire pour pallier ce problème, et comment pouvons-nous faire pour que ceux qui malheureusement n'ont pas les moyens de s'aérer l'esprit puissent partir ? Et comment sensibiliser tout le monde davantage ? Cela me semble important qu'on prenne acte mais aussi qu'on ait un vrai débat sur cette question comme cela a été demandé par un collègue sur la question de la sécurité. Merci.

M. PLANQUE :

Moi, je me félicite que ce matin, malgré la remarque de M. Delannoy sur le caractère dégarni de cette assemblée, nous nous montrions tous intéressés par le devenir de l'OVL, et je pense en effet qu'il y a un débat plus général à avoir sur cette question là. Et je m'en félicite d'autant plus qu'il n'est pas franchement traditionnel de voir dans la diversité de la composition des instances communales l'ensemble des partis s'intéresser à une question qui ne relève pas dans l'absolu des compétences d'une collectivité territoriale et d'un conseiller municipal.

Je rappelle -mais vous le savez tous ici- que Saint Ouen a cette particularité de s'être préoccupée très tôt de cette question du droit aux vacances pour les enfants et que de ce point de vue, Saint-Ouen a une situation tout à fait remarquable dans la région parisienne. Donc constater aujourd'hui que cette volonté politique estimée à l'époque par une certaine partie de la classe politique est aujourd'hui partagée par l'ensemble des partis dans cet instance municipale me va très bien, et en effet, pour ce qui me concerne, à côté de Mme le Maire, je suis tout à fait ouvert à une discussion plus globale sur ces questions-là, en ayant les mêmes préoccupations que celles que vient d'annoncer Mamadou Keita.

M. KEMACHE :

Je veux bien qu'on soit mêlés à une discussion, seulement à chaque fois qu'on parle d'un sujet qui concerne tout le monde, on dit toujours qu'on aura l'occasion d'avoir un débat, seulement les débats on ne les a jamais !

Je regrette l'absence de mon collègue Nous-Eddine Senhadji qui avait aussi demandé un conseil extraordinaire sur la sécurité, c'est pareil, on n'a jamais eu l'occasion d'en rediscuter, de remettre ça sur la table malgré la demande insistante de la quasi-totalité des groupes de ce conseil municipal. Je ne sais pas si vous avez répondu Mme le Maire, du moins Mme Dhalifa, mais ce sont des petites choses comme ça qui m'agacent parce qu'on élude toujours les questions de cette manière là : on en discutera, on fera un débat, etc... ! Il faut arrêter de se raconter des histoires, on est 13 ce matin parce qu'il n'y a plus de majorité municipale à Saint Ouen, parce que les socialistes une fois de plus ne sont pas là, ils sont dans la démarche dans laquelle ils étaient lundi, les Verts sont dans la même démarche, tout ça pose un problème de fonctionnement et c'est vrai que quand on a à débattre de questions de fond comme celles de ce matin, c'est difficile de le faire quand on sait qu'à Saint Ouen il n'y a plus de pilote à bord, plus personne qui ne décide de rien. Et comme ce matin il n'y a pas besoin de quorum, c'est facile de faire les choses, on aurait pu être deux et demi ce matin, le conseil municipal aurait pu se tenir !

Je trouve ça particulièrement regrettable, et j'ai envie de dénoncer cette situation qui m'agace parce que je suis le seul qui soit venu très tôt ce matin sans avoir pris de petit déjeuner, et comme vous avez l'habitude... Nour-Eddine arrive, merci d'être présent, je parlais de toi en disant que ton conseil municipal demandé sur la sécurité n'avait toujours pas été acté, et que les discussions sur les débats de fond ne sont jamais actées dans ce conseil municipal, qu'on n'a jamais l'occasion d'en parler. Donc, il y a un moment où il va falloir carrément dire les choses à la population, Mme le Maire, parce que vos invectives avec le groupe socialiste, c'est une chose, vos communiqués de presse c'est une chose, mais j'ai aussi une question à vous poser, et je ne comprends pas ce que veut dire l'expression « droite locale et groupes minoritaires ». Dans l'opposition il y a des groupes de droite, du centre et de gauche, et j'aimerais que dans vos communiqués de presse, même si je sais que cela vous rend bien des services, vous arrêtiez de stigmatiser les groupes de l'opposition, comme le fait notamment M. Guérin en nous invectivant comme lundi soir. Il y a une diversité dans l'opposition, cette diversité est représentée ce matin à travers la présence de 3 groupes, je tiens aussi à le signaler contrairement à vous qui n'êtes qu'un seul groupe ce matin. J'ai l'impression que l'opposition municipale est bien plus mobilisée que la majorité.

Donc, je vous demanderai, Mme le Maire, de ramener de l'ordre dans ce conseil municipal et de faire en sorte que l'opposition à laquelle vous ne donnez pas de moyens ne soit pas celle qui doit vous permettre de faire des conseils municipaux. Merci.

Mme Le Maire :

Je déplore autant que vous la situation telle qu'elle peut se manifester ce matin, vous savez qu'il y a une crise profonde qui traverse la majorité municipale, qui est liée à ce qu'un certain nombre de collègues du groupe citoyens communistes et républicains traduisent comme étant un non respect dans sa dimension la plus profonde des accords qui ont été conclus entre ces forces pour mener à bien le projet municipal. Je ne banalise pas cette situation, je viens d'employer le terme de « crise », de « profondeur » et de « gravité », parce que l'acte qui a été posé -et qui ne touche pas le choix d'un collègue, c'est sa liberté de choix et d'adhésion politique- a des conséquences sur le fonctionnement de la majorité, et cela n'est pas résolu aujourd'hui.

Donc effectivement, il y a un certain nombre de démarches ou de discussions qui sont en cours, notamment entre partis politiques, pour trouver une issue à cette situation, ce que je souhaite y compris dans les communiqués, c'est qu'on puisse sans oublier, sans minimiser cette situation, continuer le travail municipal. C'est ce à quoi j'ai évidemment invité nos collègues du groupe socialiste et du groupe des Verts, à quoi ils ont répondu comme ce matin, je le regrette et je ne banalise pas cette situation.

Ensuite, sur la façon de dénommer le groupe de l'opposition, je propose, Lias Kémache, que vous vous me disiez comment vous souhaitez être nommés. J'avais compris, à la suite de vos interpellations au conseil municipal, que vous ne souhaitiez pas être assimilés simplement à l'opposition de droite ; de ce point de vue là, la formule qui nous a semblé la meilleure était celle-là, cela évoque le fait que ce n'est pas la majorité tout en n'étant pas forcément de l'opposition de droite, ce qui est aussi le cas de la représentation de Mamadou Keita.

Ou alors on en revient au titre des groupes ? C'était plutôt par respect de votre souhait que vous avez manifesté au conseil municipal de ne pas être assimilés -si je puis dire, sans que ce terme soit péjoratif- à l'opposition de droite puisque vous vous revendiquez d'une autre sensibilité.

M. KEMACHE :

Mme le Maire, je crois qu'à plusieurs reprises nous avons dit que nous étions de gauche, il ne vous a pas échappé que nous nous sommes vus à plusieurs reprises en dehors de ce conseil municipal, permettez-moi de vous rappeler qu'en mars 2001, entre les deux tours, nous avons eu une rencontre et qu'entre ces deux tours, nous avons eu une discussion avec les gens de gauche, et vous savez

très bien où nous nous situons politiquement.

Je vais aussi vous rappeler qu'il n'y a pas très longtemps de cela, M. Cyril Plomb vous a posé à tous une question demandant pour quelle raison des gens de gauche siègent dans l'opposition à côté des gens de droite, pourquoi des gens de gauche ont fait une liste avec des gens de droite ? C'est une question qui ne vous interpelle toujours pas ? Moi, je souhaiterais qu'on dise que nous sommes à gauche et qu'on arrête de faire croire que nous sommes à droite, parce que ça va poser des problèmes notamment au sein de ce conseil municipal !

Et vous parliez dans votre dernier courrier de « joutes verbales », je ne voudrais pas qu'il y ait des difficultés au sein des personnes et que les relations s'enveniment, moi je n'ai pas d'ennemis mais j'ai des adversaires politiques, et je ne voudrais pas que ces dénominations nous poussent à avoir les uns et les autres des animosités.

Par ailleurs, je tiens à vous rappeler Mme le Maire qu'il y a des choses très simples à faire, il y a un groupe qui s'appelle et c'est notifié dans Expression Libre, page 23, « Europe Ecologie, Association Saint Ouen Vivre Autrement », et je vous rappelle par ailleurs que « Saint-Ouen Vivre Autrement », c'était aussi le nom de la liste présente en 2001 aux élections municipales. Je souhaiterais que ce soit clairement notifié, car cela pousse à des réflexions qui ne sont pas très bonnes. Merci.

M. DELANNOY :

Juste pour aller dans le sens de Lias au sujet de votre communiqué de presse, il est vrai que quand vous parlez de « droite locale et de groupe minoritaire », je pense que vous connaissez aussi bien que moi le fait que dans un conseil municipal il y a une majorité, des élus majoritaires, et des élus minoritaires, donc je ne voudrais pas qu'à travers cette phrase, on puisse considérer que la droite locale n'est pas dans les groupes minoritaires et qu'elle aurait rejoint la majorité municipale, parce que je serais très inquiet pour mon ami François Paquet derrière moi qui pourrait mal le vivre ; je suis bien dans l'opposition municipale, à droite, et en tant que groupe minoritaire.

M. KEITA :

Dès le début du mandat j'avais souhaité, et je l'ai écrit moi-même dans les différents tracts que nous utilisons, j'avais souhaité que l'on marque clairement que Ensemble pour Saint Ouen est un groupe de gauche, cela n'a pas été fait, pas souhaité, alors puisque l'occasion nous est donnée aujourd'hui, je fais part de nos souhaits publiquement, je voudrais désormais qu'il soit marqué « groupe de gauche Ensemble pour Saint Ouen ».

Mme Le Maire :

Pour l'OVL, est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M.KEMACHE :

Si vous pouviez nous donner le rapport qui a été fait, comme l'a dit William Delannoy, nous le faire suivre pour qu'on puisse avoir des éléments, ce serait bien. Et par ailleurs, essayer de réfléchir à une date pour se voir tous ensemble. Nous savons aussi qu'il y a des difficultés entre le parti socialiste et le parti communiste, sur la gestion même de l'OVL qui a amené quelques échanges houleux, et j'aimerais que tout le monde puisse profiter de ce qui s'est passé il y a de ça quelques semaines, que tout le monde soit au courant. On m'a rapporté qu'il y a eu quelques difficultés à acter certaines choses, quelques frictions entre les socialistes et les communistes, et je n'ai pas l'impression que retirer la délégation de Karim Bouamrane soit la seule divergence, j'ai l'impression que vous avez des divergences sur tout ! Vous vous êtes entendus pour monter une liste, vous avez partagé le gâteau mais le gâteau n'est pas assez grand pour tout le monde et il y a la petite cerise qui est rouge, mais en hiver ce n'est pas le fruit de saison, devra-t-on attendre le printemps pour avoir plusieurs cerises sur le gâteau ?

Mme Le Maire :

L'avis du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'OVL, et a fortiori du conseil, c'est l'avis de l'association et il n'y a pas d'élus du conseil municipal qui, en tant qu'élus, influent ou viennent porter la parole de la municipalité dans cette association. Par ailleurs, j'étais venue présenter, si c'est à ça que vous faites allusion, la réflexion de la municipalité sur le patrimoine lors d'une assemblée générale, qui ensuite s'est déroulée entre les adhérents.

Voilà ce que je vous propose : nous avons eu un bureau municipal il y a peu sur l'ensemble du patrimoine, pour dresser non pas des conclusions mais une nouvelle étape dans la réflexion qui, comme Paul Planque l'a rappelé, est engagée maintenant depuis 3 ou 4 ans. A cette occasion, les rapports avaient été remis aux présidents de groupes, et je propose que vous les ayez, M. Delannoy, M. Kémache, M. Kalaydjian, M. Keita, on va vous les transmettre, ce sont des pavés et nous aurons à trouver avec vous des modalités concrètes de réflexion. Evidemment, je souhaiterai consulter aussi les présidents de groupe de la majorité et en termes de calendrier et en termes de modalités de travail.

Cela me paraît difficile, compte tenu des réunions importantes que nous allons avoir avec vous dès le mois de janvier autour du budget et de l'intercommunalité, de vous proposer une date sur l'OVL et le patrimoine avant le début du mois de février ; s'il n'y a pas d'événement qui nécessiterait -sauf si vous le demandiez- qu'on se voie avant. Le format peut être celui d'une commission. Vous savez que ce sont de vraies réunions de travail alors que quand on est en assemblées plénières, on est plutôt dans des échanges politiques sur des orientations, donc si vous souhaitez -et c'est un peu ce que j'entends- entrer plus dans le dossier, on a peut-être intérêt à prendre un format qui soit celui du travail. En tous cas, je souhaite faire des propositions en ayant consulté moi-même les trois présidents de la majorité.

De toutes façons, vous savez que les commissions sont ouvertes à tous les conseillers, d'une part, que d'autre part nous choisirons si ce format est retenu une date de façon que vous puissiez, les 3 présidents présents aujourd'hui et M. Kalaydjian, y participer ; et sinon nous ferons une réunion de l'ensemble des élus du conseil. Il faut se mettre d'accord sur le bon format de la réunion.

M. KEITA :

Je ne peux que saluer ce type de démarche qui permettrait de partager un certain nombre d'informations sur un certain nombre de dossiers. Il y a la question de l'OVL qui est posée mais pas seulement, je crois qu'il faut qu'on ait une démarche de cette nature sur l'ensemble des dossiers de la ville, parce que nous sommes amenés à délibérer sur ces dossiers là et suite à ce qu'évoquait tout à l'heure Lias Kémache, à savoir les difficultés dans la majorité municipale, il faut trouver un fonctionnement qui permettrait à la fois à l'opposition et à la majorité et à l'ensemble des conseillers municipaux d'avoir un échange sur ce qui se passe. Ce serait l'idéal.

Alors c'est vrai, nous sommes tenus par le temps, il y aura des débats sur le budget et sur le PLU, mais je pense également que la question de la sécurité, il ne faut pas qu'on la mette au dernier plan. C'est une question qui me semble deux fois plus importante, d'autant plus qu'elle fait l'objet encore de débats avec les habitants. Il faudrait qu'on trouve le moyen de faire un calendrier collectif qui nous permettrait de nous organiser pour avoir des débats sur ces sujets. L'OVL c'est important, le PLU est aussi important, la question du budget bien entendu est importante car c'est le nerf de la guerre, mais la question de la sécurité et du vivre ensemble me semble très importante aussi parce que ça regroupe l'ensemble des éléments qui sont évoqués ici. Donc, je pense que si nous nous inscrivons dans une démarche de cette nature là, cela nous permettra à nous élus de l'opposition qui malheureusement n'avons pas d'informations suffisantes sur ce qui se passe dans notre municipalité, sauf à aller entendre des bruits de couloir...

Vous avez dit tout à l'heure que vous nous feriez parvenir des éléments qui ont été évoqués au

bureau municipal, je ne sais pas d'ailleurs s'il n'y a pas une règle qui impose que les comptes rendus du bureau soient transmis aux élus, pas seulement à ceux de la majorité, est-ce qu'il serait possible qu'on ait au moins des éléments de synthèse qui permettraient de savoir ce qui est décidé quant à la politique municipale mise en œuvre ? Nous sommes tenus aussi de répondre à nos concitoyens quand ils nous posent des questions et vous pensez bien que même si effectivement il y a le jeu de l'opposition et de la majorité, il est important qu'on puisse au moins être considérés comme élus du peuple, je l'avais dit la dernière fois, je le redis ici, mettez en œuvre l'ensemble des dispositifs qui nous permettraient à tous de jouer notre rôle. Je vois qu'il y a des regards ici et là, sincèrement s'il n'y a pas de compte rendu du bureau municipal, cela n'est pas grave, mais essayez de nous donner des informations qui nous permettraient de jouer pleinement notre rôle. Merci.

M. PLANQUE :

Quel régal, ce consensus, il faut se réunir tous les samedis matins maintenant ! Sur tout ce qui est dit, on semble comme ça être tous d'accord, et c'est vrai que l'idée de partager et d'échanger peut paraître tout à fait positive. En même temps, je ne méconnais pas le caractère public de cette assemblée ce matin, et donc je vois bien aussi les postures des uns et des autres par rapport à cela, même s'il n'y a pas énormément de public. Et je voudrais simplement rappeler que dans cette collectivité, dans cet exécutif, des décisions ont été prises, (ce qui n'est absolument pas la loi), d'élargir l'ensemble des commissions, aujourd'hui vous savez que les commissions sont déterminées par le vote du conseil municipal avec une représentation à la proportionnelle ; malgré cette obligation qui, elle, est une obligation légale, nous avons fait le choix, nous l'avons écrit, les convocations ont parfois été maladroites et on n'a pas manqué de me le faire remarquer, les convocations rédigées pour convoquer ces commissions s'adressent à l'ensemble des membres du conseil municipal .

A partir de là, moi je ne fais qu'une chose, je vois quels sont les participants à ces commissions et je vous garantis qu'on a rarement besoin de pousser les murs pour tenir les commissions en question ! Donc il faudrait que les uns et les autres, nous prenions un peu la mesure de ce que nous disons publiquement et de ce que nous faisons quand il s'agit de véritablement travailler sur les dossiers, y compris si l'on revient sur le dossier d'aujourd'hui, à savoir le dossier de l'OVL. J'ai eu l'honneur de présider la commission de délégation de service public, en plus avec des représentants de la population présents, où sont exposés les différents dossiers que nous avons à traiter aujourd'hui, et nous étions deux conseillers municipaux. Deux !

Voilà. Et je pourrais citer d'autres exemples. Alors je sais, il y a la question du statut de l'élu, je sais l'organisation du temps de travail, je sais tout ça, mais reconnaissez avec moi qu'il y a peut-être un petit souci quand on revendique haut et fort le fait de pouvoir être informé et de pouvoir participer et qu'on ne fait pas suivre ses actes à ses paroles. Je sais les difficultés pratiques qu'il peut y avoir, ceci étant dit, il faudrait se mettre en concordance.

Mme ARNAUD :

Par rapport aux éléments énoncés par Mamadou Keita, à savoir obtenir le compte rendu des analyses du bureau municipal, il me semble, moi, que le bureau municipal n'est pas l'instance décisionnaire, l'instance décisionnaire est le conseil municipal et le travail qui se fait au niveau du bureau municipal n'est pas une fin en soi. Les membres du bureau municipal réfléchissent sur des dossiers dans le cadre de la majorité municipale, mais n'ont pas le pouvoir de décision, le pouvoir de décision est au conseil. C'était simplement pour apporter cette précision, et les discussions qu'il pourrait y avoir dans le bureau municipal n'aboutiront pas forcément en finalité aux décisions que nous prendrons en conseil. C'est un travail et des études produites par des services et des organismes qui permettent de réfléchir, mais qui ne permettent pas dans ce lieu de bureau de prendre des décisions. Evidemment j'entends bien que d'avoir les éléments d'information pour pouvoir réfléchir dans le cadre de chaque groupe, c'est intéressant pour pouvoir débattre après, mais il faut faire attention et trouver des formes de travail, car ce qui se discute en bureau municipal n'est pas forcément l'émanation de ce qui se décidera au conseil.

M. DELANNOY :

Je voulais juste rappeler que la « méthode Rouillon » ne fonctionne pas, à chaque fois on s'aperçoit que l'opposition voudrait être plus associée, maintenant on s'aperçoit que les socialistes voudraient être plus associés, on s'aperçoit aussi que dans un groupe certains élus voudraient être plus associés, ceux qui en sont partis déjà, parce que quelque part ils voulaient être associés avant mais comme ils se sont aperçus qu'ils ne pouvaient pas ils sont sortis... il serait temps que vous commenciez à parler entre vous pour éviter l'hémorragie !

Et je voudrais vous rappeler, M. Planque, qu'effectivement il n'y a pas beaucoup de combattants comme l'a dit Françoise Arnaud lors des commissions, mais dans ces commissions on aborde des sujets importants, d'ailleurs tout est d'importance mais avec des degrés d'importance, l'OVL c'est important, le PLU c'est important, et quand on vient à ces réunions, on s'aperçoit que les comptes rendus qui sont faits à ces commissions ne relatent pas forcément la vérité. Je me souviens même que dans une commission, on a réussi à faire dire que William Delannoy n'avait pas pris la parole et n'avait pas fait de remarques sur l'incinérateur ! C'est-à-dire qu'on est même allé jusqu'à dire ce que je n'avais pas dit ! Il faut le faire ! En fait j'étais présent, je n'ai pas pris la parole sur l'incinérateur parce que je n'y ai peut-être pas pensé, et vous avez remarqué que je ne l'avais pas évoqué !

Il faut arrêter les comptes rendus biaisés, les commissions où les sujets abordés ne servent pas à grand chose, c'est un peu ça qui nous lasse, on voudrait aller plus loin dans notre démarche comme l'a dit Mamadou Kéita, bien sûr les études sont nécessaires, j'ai bien entendu les propos de Françoise Arnaud, ces études ne servent pas forcément à décider mais permettent au moins d'élargir la réflexion et de voir si certaines propositions sont pertinentes ou pas.

Ce qui m'a choqué, Françoise, dans tes propos, c'est que les études finalement ne servent à rien, puisqu'il appartient au conseil municipal de trancher. Alors effectivement, il faut au moins que l'ensemble des élus aient la matière pour trancher, après que le bureau municipal ait défini des choix, c'est normal, il appartient à la majorité, mais ce dont on a l'impression, c'est que nous l'opposition, nous sommes là soit pour acter ce qui nous convient, soit pour dénoncer ce qui ne nous convient pas. Mais il faut vraiment que l'on ait un minimum d'informations pour voir de quoi il ressort. A chaque fois on est obligés de réagir à tes propos, Paul, c'est-à-dire que soit on avance ce matin, soit on fait à chaque fois de la redite sur le fonctionnement, sur ce qu'on fait en commission, ce qu'on ne fait pas, etc.

Alors j'espère qu'entre présidents de groupes, nous aurons l'occasion d'avoir des réunions avec le maire pour évoquer le fonctionnement du conseil municipal et des commissions, et là on règlera peut-être des problèmes ; si on ne les règle pas, on n'avancera pas beaucoup.

M. KEITA :

Sans verser dans la polémique, je crois qu'il faut rappeler des choses : Le fait d'envoyer des courriers à tous les conseillers municipaux et de leur demander d'être présents à des commissions ne veut pas dire que c'est ouvert, parce que la décision a été prise de façon unilatérale. Je me souviens de l'investiture ici et des votes pour les commissions où on m'a bien fait comprendre ce jour là que je n'étais pas de la majorité et que je devais me tenir à ma place. Cela a été dit ici. Alors les commissions, la règle a été respectée, les votes ont été faits ici, je me souviens que certains ont joué au jeu de mettre mon nom sur un certain nombre de petits cartons pour annuler les votes, etc... Que l'on décide après d'inviter les élus à des commissions, c'est une bonne chose, sauf que lorsque j'ai reçu des courriers disant que j'appartenais à une commission pour laquelle il n'y a pas eu de décision ici, moi je n'ai pas compris, peut-être que vous aviez pris cette décision le jour où je n'étais pas là, mais je n'ai jamais participé à une réunion où il était décidé que tous les élus étaient désormais conviés aux commissions, et je me suis demandé si ce n'était pas par erreur que j'avais reçu cela. C'est le premier point.

Je remarque d'ailleurs que les conférences des présidents, c'est une instance où l'on discute de l'ordre du jour du conseil municipal, ces conférences de présidents ne fonctionnent pas aujourd'hui comme on le souhaiterait, parce que je le dis encore une fois, je suis pratiquement le seul élu présent et à l'heure aux conférences des présidents, et pourtant je travaille à des kilomètres d'ici. Je le redis ici car parfois, quand j'arrive à 12h30, je suis obligé de repartir à 13h, parce que les présidents de groupes y compris de la majorité ne viennent pas à ces conférences ; je ne parlerai pas des autres présidents de groupe de l'opposition qui pour des raisons qu'ils ont expliquées ne viennent plus à ces conférences de présidents. J'ai raté des conseils des écoles, j'y ai souvent participé, bien qu'étant de l'opposition, parce que je suis parent d'élèves, je suis venu à des conseils d'écoles, on m'a dit ici encore que je devais rester à ma place ! Et je peux certifier qu'il y a des conseils d'école où des élus de la majorité n'y mettent pas les pieds. Vous pouvez demander à des chefs d'établissement qui aujourd'hui s'en plaignent.

Alors j'entends bien que le bureau municipal soit un lieu où il y a des études, où les services font des propositions étudiées par la majorité municipale et notamment par les personnes qui sont invitées à être dans les délégations, bien entendu ces éléments là doivent nous permettre de réfléchir, mais nous savons tous que le conseil municipal est la seule instance qui permette de réellement décider de tel projet. Mais quand même, le bureau municipal est un lieu où certaines choses se décident quoi qu'on dise, il est important de l'apporter à la connaissance des gens, je n'ai pas dit de nous donner l'ensemble des comptes rendus du bureau, c'est le jeu démocratique majorité – opposition, on comprend très bien, mais je demande qu'on donne des éléments de réflexion également à l'opposition pour qu'elle puisse décider en séance plénière de ce qu'elle doit faire. Cela va dans le sens constructif.

Nous avons, toute l'opposition confondue, depuis le début de cette mandature fait le choix de participer à la vie municipale, de faire évoluer les choses, et je prends la balle au bond aujourd'hui parce que je pense que c'est une façon de permettre à chacun de participer : la situation dans laquelle nous nous trouvons, vous en conviendrez, n'est pas banale, des gens de la majorité pour lesquels vous vous êtes battus et qui vous ont élus ne sont pas là, je trouve ça malheureux, parce que ce qui est important c'est la vie des audoniens, ce ne sont pas les intérêts personnels, c'est pour la vie des audoniens que nous sommes ici, et pour ma part je n'ai été absent à aucun conseil, toutes les instances dans lesquelles j'avais été désigné, j'y suis allé. Je prends à cœur cette fonction, et si je veux participer, ce n'est pas pour mettre des claques à qui que ce soit, c'est pour participer à ce qui se passe à Saint Ouen. J'ai notamment été dans une commission Vie locale et démocratie, et j'ai dit à chaque fois qu'il s'agit d'associer le plus grand nombre d'audoniens, sinon tous, à la réflexion d'un certain nombre de choses. J'y participe. Et si je ne le veux pas, je me retire, j'ai jugé à un moment donné que ce n'était pas ce que je devais faire, je me suis retiré.

Alors la question de la participation démocratique aujourd'hui, on peut la mettre aussi en débat dans ce conseil pour voir ensemble comment on construit concrètement la chose, parce que pour moi il est important de rapprocher l'élu de l'habitant, d'entendre la voix des élus et de réduire le délai d'intervention des services pour un certain nombre de problèmes qui se posent.

Pour finir sur le comité de veille sur le projet des docks et notamment la question de l'incinérateur : j'y ai été convié et j'avais dit à cette occasion ce que je souhaitais, parce que la question de l'incinérateur, je considérais que c'était une question majeure, je pense qu'il est important que les habitants soient associés à cette affaire, mais puisque ce n'est pas le cas, je me retire, j'ai cette liberté. Maintenant vous avez aussi votre liberté, s'il s'agit de nous donner des éléments qui permettent de décider dans ce conseil, tant mieux, mais on aura nous aussi à réfléchir sur la façon dont on peut s'organiser. Je pense que nous sommes dans un esprit de construction, c'est une bonne chose, maintenant soit on va plus loin, soit on ne va pas plus loin, et chacun participe comme il le veut.

Mme Le Maire :

Je ne souhaitais pas vous interrompre mais la nature du débat peut le rendre infini, on va essayer de trouver les instances dans lesquelles poser uniquement ce débat et avancer là dessus.

M. KEMACHE :

Je voudrais revenir sur une chose qui est très importante, me semble-t-il : vous dites que vous envoyez des convocations à tout le monde, ce n'est pas forcément vrai, mon camarade de gauche ne les reçoit quasiment jamais. Il est vrai que je les reçois presque toutes, mais enfin ... En tout ça, ça fait une différence entre nous deux alors que nous sommes dans le même groupe. Je ne parlerai pas des autres.

Par ailleurs, permettez-moi de vous dire une chose, M. Planque : comment pouvez-vous vous permettre de dire des choses de cette nature alors que nous réclamons depuis l'installation de ce conseil municipal des moyens pour travailler ? Chose que vous ne nous avez jamais accordée ! Nous avons demandé des choses simples : avoir une messagerie, avec un nom qui se termine par « mairie-saint-ouen.fr », comme chacun de vous dans la majorité. Avoir un agenda partagé dans lequel les administratifs puissent placer ces rendez-vous de commissions, cela nous ferait des rappels, car les courriers on en reçoit tellement qu'on ne sait plus où les ranger ! Chez nous, c'est transformé en annexe de la mairie ! Je crois que je vais vous envoyer une facture pour héberger tous ces documents ! Chez l'ensemble de mes collègues de l'opposition, c'est devenu une annexe de cette vie municipale, je trouve ça désagréable !

Le bureau dans lequel nous sommes : certes, des éléments nous ont été donnés, c'est vrai, mais je vous invite à nous rendre visite pour voir que c'est devenu ingérable, nous demandons à ce qu'il y ait une personne et une secrétaire qui puisse nous donner un coup de main dans la réflexion et les dossiers, et qui puisse faire du classement parce qu'on a une vie, on travaille, on n'est pas permanents comme quelques-uns d'entre vous, on n'a pas la possibilité de siéger et d'avoir ces indemnités qui nous permettent de mettre entre parenthèses notre vie professionnelle. On se réveille, on prend son petit-déjeuner, et on va au travail, notre travail à nous Monsieur Planque se fait du lundi au vendredi pour certains, pour d'autres c'est aussi le week-end. Alors je crois qu'il serait bon pour le fonctionnement de ce conseil municipal que les groupes de l'opposition puissent avoir une personne qui donne un coup de main dans le travail, cela nous permettrait de nous dégager peut-être un peu plus et de participer peut-être à plus de choses.

J'aimerais aussi vous dire une chose qui est aussi technologique, qui permettrait qu'on ne soit pas présents physiquement mais de siéger à distance : il suffirait de faire des conférences, avec des accès restreints et sécurisés pour que chacun des conseillers municipaux ait la possibilité, en étant à la maison ou au travail ou en prenant sa pause, ne serait-ce qu'une demi-heure, de pouvoir participer à ces commissions ; ce ne sont pas des choses très compliquées à mettre en place, c'est juste un problème de volonté politique. Seulement la volonté politique elle n'est pas là et le système dans lequel vous vous êtes engouffrés ne fonctionne pas. Vos amis socialistes et verts s'en plaignent, l'opposition s'en plaint, et vous ne remettez jamais en cause la façon dont vous fonctionnez ! Vous croyez avoir la science infuse, que vous êtes les meilleurs et que ça doit fonctionner comme ça, seulement l'URSS c'est terminé, le mur est tombé, on a fêté les 20 ans il y a très peu de temps et il faut avoir un pensée un peu plus visionnaire, être un peu moins à l'est et un peu plus à l'ouest !

Mme Le Maire :

Ce n'est pas le lieu ce matin de parler de ce sujet.

M. KEMACHE :

On a demandé, est-ce que oui ou non vous avez envie de nous donner les moyens ? Vous parlez dans vos courriers de joutes verbales, moi je n'ai pas l'impression que l'opposition soit dans les joutes verbales, c'est vous dans la majorité qui êtes dans les joutes verbales entre vous, et vous avez tendance à tout remettre sur l'opposition ! Voyez ce que vous avez à faire chez vous, nous, ce qu'on

vous demande, c'est simple : des armoires pour pouvoir ranger, du matériel mais aussi du personnel pour faire ce travail. Je ne suis pas un permanent d'un parti politique, je n'ai pas un emploi fictif dans une commune ...

Mme Le Maire :

Ne banalisez pas des choses aussi graves.

M. KEMACHE :

Mme le Maire, je ne vais pas vous rappeler que ces choses là existent, je ne ferai pas semblant qu'elle n'existent pas, nous dans l'opposition, nous n'avons pas la possibilité d'avoir un travail dans une commune voisine où certaines largesses sont offertes pour permettre de payer...

Mme Le Maire :

Ne partez pas dans des digressions qui ne sont pas des propos acceptables, ne portez pas des accusations, mesurez vos propos.

M. KEMACHE :

Mais si j'étais employé communal ou si j'appartenais à un parti politique qui me permette de travailler dans une ville à côté de chez moi... Vous regrettez l'absence de statut d'élu, M. Guérin, mais vous ne faites rien pour que vos élus minoritaires aient les moyens de travailler, alors soyez exemplaires plutôt que de faire la morale ! Que fait cette commune ?

Mme Le Maire :

On peut toujours faire mieux mais vous êtes bien au-dessus du statut de l'élu dans cette commune, je propose qu'on en discute, mais pas ici.

M. KEMACHE :

Mme le Maire, le conseil municipal est le seul moyen où l'opposition peut demander certaines choses, je vous demande les moyens de travailler, je vous demande une personne qui nous permettrait de classer tout ça, les 500 pages et les dossiers qui sont posés sur les bureaux, de classer nos courriers, et un agenda partagé dans lequel l'ensemble des commissions serait inscrit, des moyens tout simplement de nous organiser. Car après, vous faites croire que c'est à cause de nous que votre travail municipal n'avance pas, en fait c'est parce que dans la majorité il y a un problème de fonctionnement et nous qui voulons les moyens de travailler, vous ne nous les donnez pas.

Mme Le Maire :

Roger Guérin a bien raison de reparler du statut de l'élu qui est aussi une bataille nationale, on a le problème dans toutes les collectivités, ça n'empêche pas qu'il faut regarder au niveau local, mais je dois dire d'abord qu'il n'y a pas de décision sans discussion avec les présidents de la majorité, et deuxièmement que ce sont des discussions que nous avons eues et qui se sont pour l'instant stoppées parce que je n'ai pas trouvé de votre part, notamment au sein des conseils, une attitude très constructive. Il faut arriver à fonctionner aussi de part et d'autre. Et ce ne sont pas des remarques pour être désagréables.

Il n'y a pas que le groupe Citoyens communistes et républicains qui rencontre dans ce mandat des difficultés, je tenais à le dire car les attaques portées envers ce groupe suite à des démissions de leurs membres ont été grandes, je vous fais remarquer qu'il y a eu des mouvements autres, pas uniquement à l'intérieur de ce groupe, et je renvoie aussi collectivement à une réflexion sur la vie politique aujourd'hui.

M. KEMACHE : Mais quelle est votre réponse à ma demande ?

Mme Le Maire :

Je vous demande et je demande à tous de respecter les valeurs et l'esprit de construction, il y a de quoi discuter et nous donner des règles, tout le monde a sa place dans le débat, mais il y a aussi des règles à respecter, quand par exemple des sièges sont dévolus à la majorité, ce ne sont pas d'autres élus qui prennent leur place, c'est péjoratif et désagréable, il y a des règles de fonctionnalité. Françoise Arnaud l'a rappelé également pour le bureau municipal, ce n'est pas désavouer quelqu'un que de dire qu'il y a des règles de fonctionnement.

M. KEMACHE :

La façon dont vous répondez m'agace, ça veut dire que je dois me taire, nous avons fait mille et une propositions et vous n'en avez pas retenu une seule !

DL/09/245 Compte rendu annuel 2008 sur la gestion de la Société anonyme d'économie mixte de construction et de rénovation de la Commune de Saint-Ouen (SEMISO).
(Rapporteur : M. François GIUNTA)

PRIS
ACTE

Exprimés : 20 - Pour : 20

M. GIUNTA :

Ce compte rendu, en termes de gestion 2008, se situe autour de trois grands points importants : le premier, c'est que la vacance des logements revient à son niveau antérieur de 1,87 contre 2,07 en 2007, nous notons donc une baisse. Le deuxième point, c'est qu'en revanche, pour les parkings, il y a une augmentation, il faudra voir pour améliorer la gestion des parkings. Et troisième point : les provisions pour impayés augmentent de 24.66%, ce qui est la chose la plus marquée et qui montre une aggravation des difficultés, la crise qui existe pour les habitants et les entreprises qui sont locataires puisque cela touche l'ensemble des domaines.

En termes de constructions, l'année 2008 a vu la livraison de 22 logements et la commercialisation de 8 lots de copropriété réhabilités de 15 logements.

Pour conclure sur l'année 2008, la gestion se clôture par un résultat courant après impôts de 39 M€.

En ce qui nous concerne 2009, il y a eu la réhabilitation des logements locatifs au 17 rue Dieumegard, 47 logements locatifs conventionnés, 3 logements locatifs libres, et 66 rue Aragon : 9 logements locatifs conventionnés. De plus, devrait avoir lieu également en 2009 l'opération située au 146/ 148 rue Gabriel Péri, un programme en RHI ; et quelques opérations diffuses. La vente de tous les lots devrait dégager un résultat légèrement excédentaire.

Pour la zone d'aménagement concerté de la porte de Saint-Ouen, la société d'économie mixte, la SEMISO, a réalisé des acquisitions à hauteur de 687 105€ et réalisé 774 342 € de travaux de démolition.

Voilà le bilan, il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

M. KEMACHE :

Je voudrais faire une remarque plutôt constructive, Mme le Maire : dans le début des années 80, il y avait 50 000 habitants à Saint Ouen..

Mme Le Maire :

Dans les années 60.

M. KEMACHE :

Vous avez comme objectif de revenir à 50 000 habitants, mais au vu des constructions qui sont faites, nous sommes aujourd'hui à près de 44 000 habitants, et si vous mettez 10 000 habitants sous l'incinérateur, il y en aura donc 54 000. Est-ce que vous avez l'impression qu'au vu des transports et des circulations qui deviennent de plus en plus difficiles dans notre commune, il est judicieux de mettre 10 000 personnes dans la ZAC des Docks, en sachant que vous continuez à construire dans les « dents creuses » et qu'il y a des immeubles qui vont être à terme démolis, certainement préemptés ? De plus, est-ce la SEMISO aura la possibilité de mettre en place des opérations immobilières pour construire de nouveaux lots ? Moi, je ne suis pas contre la création des logements, je suis de ceux qui disent qu'il vaut mieux permettre à ceux qui vivent dans la ville aujourd'hui d'être mieux et que les vieux immeubles soient démolis, et même des constructions de logement social, avec grand plaisir, mais je suis de ceux qui disent qu'aujourd'hui, avec la nature des sols des docks et les sites que représentent les deux cheminées et l'incinérateur, cela pose un problème.

Et dans le cadre de ce qui se voulait constructif, est-ce que nous ne pourrions pas avoir justement ces 50 000 habitants de Saint Ouen d'il y a quelques décennies sur cette partie de Saint Ouen, et avoir une réflexion un peu plus tard sur la ZAC des docks avec éventuellement la disparition de l'incinérateur et des espaces où les enfants et les moins jeunes puissent profiter ? Il vaut mieux avoir une forêt en ville qui permette à cette dépollution de se faire le plus naturellement du monde.

M. PLANQUE :

Je partage la remarque faite par Lias Kémache sur l'habitat existant de la ville, la question des docks étant pour moi une autre question, même si elle va impacter sur le raisonnement de Lias Kémache. Pour autant et pas plus tard qu'hier, le PACT-ARIM rendait une mission d'évaluation avec l'Etat sur le tissu existant de la ville, et ce n'était pas moins de 16 habitats repérés sur l'ensemble de la ville qui font l'objet de restructurations importantes, et ces restructurations aboutissent à une diminution du nombre de logements, parce que dans le cadre des restructurations de différents bâtiments, on a très souvent des T1 ou T2 maximum, et en sur-occupation la plupart du temps, et quand on intervient en réhabilitation sur ces immeubles là, alors qu'on avait hier 80 logements en restructuration, on va peut-être se retrouver avec 40 logements.

Donc il y a la question des docks mais il y a aussi sur le tissu existant de la ville en termes de densité et de nombre de logements une diminution relative du nombre de logements, c'est le sens des interventions à la fois sur la ZAC Porte de Saint Ouen, à travers aussi les traités de concession qui sont en cours de consultation, et donc à partir de là, globalement, nous avons plutôt une diminution du nombre de logements à offrir sur l'ensemble de la ville, au moins sur ce tissu constitué.

M GIUNTA :

Je ne veux pas en rajouter, mais juste une anecdote : j'étais rue des Rosiers près du cinéma et quand j'ai vu le panache de l'incinérateur arriver au dessus de la rue, je me suis demandé s'il ne fallait pas raser l'ensemble de Saint-Ouen compte tenu qu'en fonction des vents, le panache va de temps en temps ailleurs que sur les docks ! Pour être constructif, il faut peut-être regarder les choses de cette façon là.

M. KEMACHE :

En 2019, M.Giunta, j'ose espérer que vous ne serez pas en place parce que si je devais être dans une majorité dans une prochaine mandature, je suis de ceux qui diront qu'on ne redonne pas cette concession, pour que ces cheminées crachent encore de la fumée, merci bien !

M. GIUNTA :

Cela, c'est une vraie question et ça se discute.

M. KEMACHE :

Vouloir y mettre des gens tout en sachant que ça va être compliqué, car j'ai l'impression que peu de gens ici prennent la ligne 13, il y a aussi la ligne 4 qui commence à être bondée, il y a des bus qui circulent difficilement parce que les voitures ont pris toute la place dans la ville, et il ne vous a pas échappé que nous sommes à proximité de la 86, de l'A15, du périphérique, et tout ça fait que la circulation est de plus en plus compliquée, les transports en commun sont bondés, c'est une question de bon sens. Nous sommes à 44 000 habitants aujourd'hui et vous en voulez 50 000, c'est la volonté de la majorité, soit, mais quand M. Planque dit qu'il y a des restructurations, au rythme où vous construisez à présent, j'ai l'impression que vous atteindrez les 50 000 habitants bien avant que les choses ne se fassent dans les docks ! Parce qu'il n'y a pas de consensus sur les docks et que vous n'avez plus de majorité, j'ai l'impression qu'on ne pourra plus acter grand chose à présent. Alors plutôt que de concentrer les efforts sur la ville qui est la nôtre aujourd'hui, vous gardez toujours en tête les docks, je n'ai pas l'impression que beaucoup de gens vont vivre sous l'incinérateur. Mais comme il y a pénurie de logements, ce sera peut-être simple de demander aux gens d'y aller, et c'est ça que je regrette ; je crois que ceux qui habiteront en dessous seront plus impactés que ceux qui habiteront un peu plus loin.

M. Planque a rappelé que nous sommes à proximité du périphérique, il y a aussi les autoroutes, est-ce que pour cette raison là nous devrions encore souffrir plus M. Giunta ? Il n'y a pas un moment où parce que vous êtes un homme de gauche et que vous êtes pour cette justice sociale, vous n'avez pas envie que les petites gens aient une vie un peu meilleure, et pas sous une usine ?

Mme Le Maire :

Juste un mot sur le nombre de logements à construire : les premiers qui le souhaitent, ce n'est pas la ville de Saint-Ouen, c'est l'Etat et la Région avec laquelle on a eu des négociations assez âpres et qui ne sont pas terminées parce qu'ils trouvent que 4000 logements sur les docks, ce n'est pas assez, indépendamment de l'usine qui est un autre sujet ; donc nous avons aujourd'hui une politique dans laquelle nous nous inscrivons -et la majorité municipale la partage- mais c'est d'abord la politique de l'Etat. Sinon je vais vous dire franchement : ce que vous dites est de bon sens, sauf qu'aujourd'hui il y a des millions de personnes, des centaines de milliers de personnes qui doivent être logées et il faut réduire l'étalement urbain.

M KEITA :

Je crois que nous sommes tous favorables à ce qu'il y ait des logements sociaux, et un nombre important de nos concitoyens en font la demande, pour certains depuis très longtemps. Mais je pense aussi qu'il faut prendre avec sérieux la question de l'incinérateur, c'est pourquoi je réagis à l'intervention de François Giunta : effectivement, la question de l'incinérateur ne doit pas nous faire raser la rue des Rosiers. Je me souviens avoir entendu dire que si justement il était question de construire maintenant l'incinérateur, on y serait tous opposés. Alors je ne suis pas scientifique, et j'espère qu'un jour nous serons tous rassurés sur cette question, mais les scientifiques eux-mêmes sont partagés. Egalement je me souviens de ce qu'a dit ici Rémi Fargeas, qui proposait que dans les 10 années à venir on puisse réfléchir au démantèlement de l'incinérateur. Moi, je crois que cette question là il faut la prendre avec sérieux, mais pour autant, cela n'empêche pas la volonté de mettre en place à Saint-Ouen du logement social qui permettrait à un grand nombre de demandeurs d'y avoir accès.

Pour la question évoquée par Lias et Paul sur les transports, c'est une réalité, effectivement les sources de pollution à Saint-Ouen, ce n'est pas uniquement l'incinérateur, ce sont les transports, le périph, c'est à prendre dans son ensemble, c'est la politique publique de l'aménagement de l'ensemble du territoire qui permettra de trouver des solutions. Il y a 5000 voitures/jour qui passent par Saint Ouen, c'est énorme, mais ce n'est pas parce qu'il y a 5000 voitures/jour qu'il faut oublier le reste et notamment l'incinérateur. C'est à un projet plus global que nous devons réfléchir ensemble. Que la fumée aille vers la rue des Rosiers ou vers chez moi, ça m'inquiète !

Mme ARNAUD :

Je voudrais revenir sur la délibération : En ce qui nous concerne, le logement, y compris le maintien dans le logement social, je constate que cela se recoupe ma délégation sur la prévention des expulsions locatives, car nous constatons qu'il y a une augmentation importante des impayés de loyers, pas parce que les familles dépensent pour acheter des écrans plats ou la dernière voiture de marque, mais parce que ce sont des familles qui sont en grandes difficultés, y compris d'ailleurs des catégories moyennes. Je voulais constater cela, car il y a une double difficulté face à notre volonté de construction de logement social : on oublie du coup les logements insalubres appartenant à des propriétaires privés dont les montants des loyers sont prohibitifs. Je m'engage à faire un état des familles qui sont en procédure d'expulsion dans le parc privé, et vous verrez que c'est assez catastrophique, y compris de plus en plus de personnes âgées parce qu'il n'y a pas de dérogation pour expulser une personne âgée comme on pourrait l'imaginer, qu'elle ait 60 ans, 75 ans ou 90 ans.

Donc je pense que le problème de l'incinérateur est très important et que ça méritera qu'on en débattenne, mais je voudrais qu'on revienne au concret, au réel, à la vie des populations à Saint-Ouen. Et des chiffres j'en ai, je vous en donnerai, et je pense que si l'on a des actions à mener ensemble, c'est aussi combattre les marchands de sommeil parce qu'ils existent sur cette ville, combattre les logements insalubres, on a déjà bien démarré, et faire ensemble que ça s'arrête. Je veux bien qu'on ait toutes les discussions théoriques effectivement mais il faut examiner tous les aspects de la vie de la population. Double difficulté avec cette paupérisation de gens de plus en plus en difficultés et des constructions à développer pour permettre à ceux qui sont dans des logements insalubres de pouvoir se reloger. Elle est là la question, ce n'est pas de la théorie.

Mme TESSEYRE:

Le problème de l'incinérateur est effectivement un problème très important, mais il y a aussi le problème des déchets, on résoudra peut-être les problèmes en posant l'usine de déchetterie à Neuilly, par exemple, ce n'est pas très loin ! Les problèmes de la vie en ville, cela veut dire des problèmes de déchets, qu'il faut aussi résoudre, et moi j'attends des réponses là dessus.

Deuxièmement, par rapport au logement social, je trouve aussi qu'il faut répondre au manque de logement et surtout de logement social. On vient de dire que dans les commissions des impayés cela augmente de façon absolument fantastique, avec des familles qui vivent à 6 ou 7 avec 800€ par mois, alors évidemment il vaut mieux quand on ouvre ses fenêtres voir une forêt plutôt qu'une usine, mais il y a aussi le problème du logement à résoudre, et j'attends des propositions de solutions.

M. GUERIN :

Je ne veux pas intervenir à chaque fois qu'on parle de l'incinérateur, mais il faut avoir un certain nombre d'informations en tête pour éviter des contresens. Concernant l'échéance de 2019, j'ai bien entendu que certains demandent la fin de l'usine, ce ne sera pas tout à fait comme ça, 2019 ce n'est pas la fin de l'usine, c'est la fin de la délégation de service public qui sera renouvelée, je le dis pour information.

Ensuite, le mois dernier, l'assemblée régionale a adopté le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Le Vice-Président est Michel Bonpuis, c'est un Vert, et dans ce plan il est acté qu'il n'y aura pas de création de nouvelle unité d'incinération, par contre il y aura des créations d'unités de méthanisation, deux en Seine St Denis, mais cela était déjà acté par le plan départemental de Seine St Denis avant l'élaboration de ce plan, ce sera à Romainville et au Blanc Mesnil. Je vais vite mais c'est très important.

Cela veut dire que le plan concrètement acte qu'il y a une usine d'incinération à Saint-Ouen comme il peut y en avoir ailleurs, parce qu'effectivement, Monique Tesseyre a raison, qu'est-ce qu'on fait de nos déchets ? Il y a un service public qui existe et c'est dans ces termes qu'il faut qu'on réfléchisse. L'incinération, c'est vrai, n'est pas forcément une méthode géniale du point de vue de tout ce que ça

génère dans la tête de nos concitoyens, parce que quand même c'est une technique qui a fait d'immenses progrès, les émissions de CO2 ont été divisées par 1000 en une dizaine d'années, il faut saisir toutes les données du problème sans trop fantasmer, et sans agiter le chiffon de l'irrationalité, c'est facile auprès des populations...

En plus, quel est l'avenir du traitement des déchets en zone dense d'agglomération ? On l'a vu avec l'usine d'Issy-les-Moulineaux qui a réduit ses capacités de 100 000 tonnes, demain Ivry qui est la plus grosse usine va réduire de façon considérable ses capacités, cela passe forcément par une politique de prévention, donc de réduction de la production de déchets, et je signale que la ville de Saint-Ouen est engagée là-dedans, elle est une des 6 collectivités de Seine St-Denis qui se sont portées candidates pour agir à ce niveau là, il faut les réduire, nos déchets. Je dis ça parce qu'on ne peut pas prendre le problème de l'incinérateur en agitant les fumées qui d'ailleurs sont en dessous des normes européennes qui sont des normes drastiques, elles ont déjà été diminuées en 2005 et ont nécessité des investissements coûteux, mais ils ont été faits, le SYCTOM a toujours un métro d'avance là-dessus.

Donc il ne faut plus dire n'importe quoi, il faut réfléchir de manière sereine et avec rigueur sur ce problème. En plus, effectivement, le problème des fumées me fait un peu sourire, la fumée ne sera pas confinée uniquement à la zone des docks, c'est aujourd'hui que se pose le problème, pas simplement demain. Et puisqu'on parle de la zone des docks, est-ce que demain les populations de salariés pourront trouver à se loger à Saint-Ouen aux portes de Paris ? C'est l'enjeu essentiel, je l'avais dit lundi dernier en quelques mots, c'est ça l'enjeu ; il ne faut pas créer un brouillard autour des enjeux des docks et passer tout le reste à la trappe, c'est un projet qui en termes de kilomètres sera le plus grand et le plus proche espace vert de Paris, 12 hectares, ça me paraît très important, ce sera un grand parc. Et les populations ont besoin de se loger aux portes de Paris.

M. DELANNOY :

Même à 13, on arrive à refaire le monde dans ce conseil municipal, et même sans public alors que nous avons seulement 7 points à voir ! A force de rajouter de la polémique, on n'avance pas, moi la question que j'ai à poser à Françoise Arnaud est la suivante : quels moyens a mis la SEMISO ou l'OPHLM pour baisser les charges de copropriété de nos concitoyens ? Est-ce que vous avez prévu un plan par rapport au Grenelle de l'Environnement pour faire des travaux dans le parc social de façon à réduire la consommation énergétique des bâtiments et rendre du pouvoir d'achat, et pas mettre les gens devant une cheminée ? Et quand ils ont des factures de charges très chères dans nos logements sociaux, le loyer est peut-être modéré mais il y a les charges, il faudrait se poser la question de comment on fait pour réduire les charges de nos locataires. Est-ce qu'il y a un projet de réflexion pour rendre les bâtiments de Saint-Ouen moins énergivores ?

M. PLANQUE :

Oui, tout à fait. La SEMISO a mis en place depuis déjà quelques années un plan pluriannuel d'investissements. Et sur les réalisations les plus récentes, bien entendu ces questions ont été prises en compte, et bien entendu par exemple la SEMISO aujourd'hui a pas mal de ses résidences raccordées à la CPCU. Et bien entendu il y a des projets nouveaux avec la mise en place de capteurs solaires et de cellules photovoltaïques et des projets de ce type là. Bien sûr qu'il y a encore à améliorer les choses dans ce domaine là, mais si l'on fait un bilan exhaustif des travaux réalisés par les différents bailleurs de la ville sur ces questions environnementales, je rappellerai que le total de ce que paye un locataire est composé à la fois du loyer de base mais aussi des charges et on peut pointer un déficit de gestion, mais c'est à regarder de très près, on amènera des éléments objectifs ; parce que là, c'est dit de façon tout à fait objective et vérifiable, le gouvernement en place vient de passer le logement social à 12,36€ le m² ; alors qu'il était à 9€ il y a quelque temps ; cela n'est pas constatable, le logement social vient en six mois d'augmenter et cela est directement payé par les locataires.

M. DELANNOY :

Comme d'habitude tu réponds à côté, tu ne veux pas t'engager, tu remets ça au national pour fuir le débat local.

M. PLANQUE :

Je t'ai répondu qu'il y avait de nombreuses dispositions qui avaient été prises par la SEMISO et par l'Office sur la question que tu évoquais et je t'ai donné des cas précis avec des opérations que je connais, qui sont des opérations pilotes, y compris par les différentes instances qui ont à juger de ces questions là. Et je t'ai dit d'autre part qu'il y avait un plan pluriannuel de travaux de la SEMISO sur ces questions là. Je peux te lister l'ensemble des travaux faits par la SEMISO dans la période récente pour travailler sur ces questions là, y compris des remplacements de dalles chauffées par des résistances électriques et qui maintenant ne le sont plus, on pourrait y passer toute la journée.

Mme Le Maire :

Je vous propose de prendre acte.

DL/09/246 Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, établi pour l'année 2008, par le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), le Syndicat interdépartemental de l'agglomération parisienne (SIAPP) et le Département de la Seine-Saint-Denis.
(Rapporteur : M. Paul PLANQUE)

PRIS
ACTE

Exprimés : 20 - Pour : 20

M. PLANQUE :

Je ne vais pas lire l'ensemble du rapport que nous avons sous les yeux mais simplement donner deux ou trois précisions :

En ce qui concerne les eaux usées, il est bon de rappeler que St-Ouen est régie par des réseaux unitaires, il y a d'autres villes comme ça en France, le traitement des eaux n'est pas séparé, eaux pluviales /eaux usées, c'est sous un régime unitaire. Et il est important de noter au moins sur la liste des travaux effectués en 2008 que sur l'élaboration du prix de l'assainissement, plusieurs paramètres interviennent et entre autres la redevance d'assainissement, qui, elle, est perçue par la commune. La redevance d'assainissement perçue par la commune en 2008 n'a pas bougé par rapport à la redevance 2007, la redevance d'assainissement de St-Ouen est une des plus basses du département, à 0,1237€ / m³ ; et globalement, une fois qu'on a consolidé la redevance perçue par le SIAPP, on a un niveau sur St-Ouen qui est inférieur à l'ensemble des communes du département.

En ce qui concerne la question de l'eau potable, une remarque générale qui peut intéresser toutes les sensibilités de notre conseil municipal : nous avons une consommation d'eau potable rapportée aux habitants qui est très importante sur notre ville. On est aujourd'hui avec une consommation moyenne par abonnement de 469m³, ce qui est vraiment très important, je vous donne quelques chiffres que j'ai en tête : on est grosso modo en province en moyenne sur une consommation de 139m³ par an, donc ici on est presque au triple de ce qu'on consomme annuellement en province. Deux explications essentielles à cela : la consommation d'eau est inversement proportionnelle aux revenus, de nombreuses études ont été faites au niveau social, c'est-à-dire que plus on est dans la difficulté, plus on consomme d'eau, même si cela paraît paradoxal ; un autre élément nous pousse à faire ce constat : les gens qui consomment le plus d'eau sont les prisonniers, car on est dans une relation à la société empreinte de douleur et autres et on compense avec l'eau.

Aujourd'hui, nous avons une consommation relativement importante due d'une part au niveau social des populations concernées, d'autre part à la densité : on va plus consommer d'eau dans un espace

dense que dans un autre espace. Voilà les remarques générales.

En ce qui concerne la facture au 1^{er} janvier 2008, le prix moyen sur l'ensemble des syndicats était de 3,89€, au 1^{er} janvier 2009 elle est passée à 4,03€, ce qui fait une augmentation de 3,05% mais il y a la situation spécifique de St-Ouen où du fait de la redevance communale qui est la plus basse du département, on n'est pas dans la moyenne des syndicats, on est à 3,54€. Je vous économise la lecture de tous les travaux qui ont été faits, voilà la situation.

DL/09/247 Rapports annuels établis pour l'année 2008 par le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de la Seine-Saint-Denis (SITOM 93) et le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
(Rapporteur : M. Paul PLANQUE) PRIS
ACTE

Exprimés : 20 - Pour : 20

M. PLANQUE :

Concernant le traitement des ordures ménagères sur notre ville, il est fait état des différents volumes qui sont traités, et comme cela a été dit par Roger Guérin, il y a une démarche globale de volonté de diminution du volume traité. Le schéma régional vient d'être voté -sur lequel il y a encore des choses à dire- et nous avons aujourd'hui le détail complet de ce qui est traité sur St-Ouen : nous voyons une stabilisation du traitement des ordures avec un élément important qui a été pointé lors de ce rapport, qui décrit bien la situation sociale très dégradée où nous sommes, c'est que paradoxalement le tonnage des encombrants qui est important est en diminution, ce qui veut dire qu'il y a de plus en plus de récupération.

DL/09/248 Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et l'assainissement pour l'année 2008.
(Rapporteur : M. Paul PLANQUE) PRIS
ACTE
(Lecture du rapport de présentation)

Exprimés : 20 - Pour : 20

DL/09/249 Rapport annuel portant sur la délégation de service public relative à la gestion de l'Espace 1789, établi par l'association Comité audonien des fêtes et d'Action culturelle (CAFAC), pour l'année 2008.
(Rapporteur : Mme Hayat DHALFA) PRIS
ACTE

Exprimés : 20 - Pour : 20

Mme DHALFA :

Comme cela a été rappelé en début de séance, le bilan 2008 pour le CAFAC a été présenté à la commission consultative des services publics locaux, et après une séance du 29 mai 2009, le conseil municipal a adopté les comptes de résultats du CAFAC pour l'année 2008 et approuvé son budget prévisionnel pour l'exercice 2009.

Je ne reviens pas sur le contrat de délégation de service public puisque j'ai l'occasion d'y revenir régulièrement lorsque nous avons des délibérations portant sur le CAFAC. Simplement quelques éléments sur 2008 : il y a eu une fréquentation des cinémas pour 42500 entrées, 36 rencontres avec des professionnels du cinéma, réalisateurs scénaristes et comédiens, soit une légère hausse de fréquentation par rapport à 2007. Un spectacle vivant qui a vu une programmation de 35 spectacles

en 2008, 93 représentations, 10 spectacles de danse, 3 spectacles théâtraux, 10 spectacles musicaux et 12 à destination du jeune public, avec 3150 spectateurs, le tout irrigué par l'accueil des compagnies de danse, la Compagnie du Petit Matin pour n'en citer qu'une, et peut-être aussi Jean Marie Machado pour un travail en collaboration avec le conservatoire.

Evidemment, le CAFAC vient s'inscrire dans le soutien des dispositifs financiers des partenaires institutionnels que sont la région Ile de France, le département de la Seine-St-Denis et le CNC, il a vu un résultat bénéficiaire de 1699€ pour l'exercice 2008.

DL/09/250 Rapports d'activité établis pour l'année 2008 par la société Marchés publics Cordonnier concernant la délégation de service public relative à la gestion des marchés alimentaires et des marchés aux Puces.

(Rapporteur : M. Paul PLANQUE)

PRIS
ACTE

Exprimés : 20 - Pour : 20

M. PLANQUE :

Cela concerne plusieurs marchés : le premier contrat concerne le contrat des marchés aux Puces sur 2009. Par rapport à 2007 et 2008, on voit une diminution assez sensible des résultats de ces deux marchés : sur le marché Michelet, une diminution de 6,5%, avec tout simplement la diminution des commerçants volants et la diminution des linéaires d'étals présentés par les commerçants abonnés. L'augmentation des tarifs a été décidée en mars 2008, augmentation de 6,58%, cela n'a pas suffi à pallier la non mobilisation des différents commerçants, et cela entraîne pour la collectivité une baisse de la redevance versée à la commune de 1307€.

Ensuite il y a les contrats alimentaires : les contrats alimentaires sont basés sur la base d'un contrat qui prévoyait un niveau de résultats de 52%, le résultat obtenu en fait est de 42%, donc inférieur aux termes du contrat. L'essentiel dans les difficultés rencontrées est relatif aux travaux réalisés sur le marché Ottineau ; et pour partie le départ d'un commerçant impacte directement sur le marché Landy et a entraîné des résultats en diminution.

Ensuite, de façon rapide, il y a des analyses sur les diminutions de recettes, sur le marché Michelet par exemple, on s'est rendu compte -et c'est un diagnostic partagé par le concessionnaire- qu'il y avait à la fois des difficultés à faire respecter les alignements, le non respect du règlement, l'absence de diversité commerciale, finalement les propositions faites sont toujours dans le même type de commerces et ne sont pas de nature à développer un véritable dynamisme. Une des préconisations faites par la société Cordonnier était d'une part d'avoir une communication plus ciblée et d'autre part de travailler de façon plus importante à la sécurisation du site.

DL/09/251 Création de trois postes d'assistants de conservation au sein de la médiathèque Persépolis afin de faire face à des besoins occasionnels, pour une durée de deux mois.

(Rapporteur : Mme Jacqueline ROUILLON)

ADOPTÉE

Exprimés : 16 - Pour : 16 - Abstentions : 4 (Mme Brigitte ZUCCHIATTI, M. William DELANNOY, M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE)

Mme Le Maire :

Tout d'abord, le renouvellement de 3 postes existants sur une durée de 2 mois, 3 postes d'assistant de conservation pour continuer de traiter les collections de livres dans la médiathèque Persépolis ; il y a eu une acquisition de documents et un nouvel équipement, et l'ensemble nécessite un complément de travail.

M. KEMACHE :

Lundi dernier, je vous ai parlé des fameux « dialogues » et je réitère ma question pour savoir le prix de l'opération, on souhaitait pouvoir le communiquer au personnel communal que vous avez mis au régime.

Mme Le Maire :

On le communiquera au moment de la restitution et on vous le dira également.

M. KEMACHE :

J'aimerais qu'on dise le montant de cette concertation qui est faite par l'agence Campana, pour que le personnel puisse faire une division et sache à combien ça revient par personne. Autre chose : je crois savoir que vous avez fait venir un DGA, apparemment un transfuge de Bagnolet qui use de méthodes expéditives, je ne sais pas si vous êtes au courant mais c'est revenu à nos oreilles, dites nous si c'est vrai ou pas, et aussi...

M. PLANQUE :

On n'est pas sur ce sujet là !

Mme Le Maire :

Nous ferons un bilan global des assises, finances comprises, un bilan global, et je pense qu'il y a énormément de raisons de se mobiliser, parce que les rencontres qui ont rassemblé ces agents sont très riches, on aura beaucoup de choses à se dire, y compris sur leurs propres motifs d'utilisation sur le service public territorial.

Sur le deuxième sujet, les procédures de recrutement portent des termes qui doivent être appropriés, et bien au delà du respect pour les personnes, vous employez des mots proprement injurieux pour qualifier les modalités de recrutement et de mutation auxquelles ont droit les fonctionnaires territoriaux, qu'ils soient membres de la direction générale ou d'autres catégories de personnel ; donc maintenant on passe au vote car ce n'est pas un débat sur le personnel, c'est une délibération sur des recrutements.

DL/09/252-1 Création d'un poste permanent de médecin radiologue diagnostic pour une durée mensuelle de 38 heures.

(Rapporteur : Mme Jacqueline ROUILLON)
(Lecture du rapport de présentation)

ADOPTÉE

Exprimés : 16 - Pour : 16 - Abstentions : 4 (Mme Brigitte ZUCCHIATTI, M. William DELANNOY, M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE)

DL/09/252-2 Création d'un poste permanent de médecin spécialisé en cardiologie pour une durée mensuelle de douze heures.

(Rapporteur : Mme Jacqueline ROUILLON)
(Lecture du rapport de présentation)

ADOPTÉE

Exprimés : 16 - Pour : 16 - Abstentions : 4 (Mme Brigitte ZUCCHIATTI, M. William DELANNOY, M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE)

DL/09/252-3 Création d'un poste permanent de médecin spécialisé en endocrinologie pour une durée mensuelle de douze heures.

(Rapporteur : Mme Jacqueline ROUILLON)
(Lecture du rapport de présentation)

ADOPTÉE

Exprimés : 16 - Pour : 16 - Abstentions : 4 (Mme Brigitte ZUCCHIATTI, M. William DELANNOY, M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE)

DL/09/252-4 Création d'un poste permanent de médecin spécialisé en ophtalmologie pour une durée mensuelle de vingt-quatre heures.

(Rapporteur : Mme Jacqueline ROUILLON)

ADOPTÉE

(Lecture du rapport de présentation)

Exprimés : 16 - Pour : 16 - Abstentions : 4 (Mme Brigitte ZUCCHIATTI, M. William DELANNOY, M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE)

DL/09/252-5 Création d'un poste permanent de brigadier chef principal à temps complet.

(Rapporteur : Mme Jacqueline ROUILLON)

ADOPTÉE

(Lecture du rapport de présentation)

Exprimés : 16 - Pour : 16 - Abstentions : 4 (Mme Brigitte ZUCCHIATTI, M. William DELANNOY, M. Cyrille PLOMB, M. Lias KEMACHE)

M. KEITA :

Quand vous dites que c'est pour couvrir des besoins permanents, je vois que l'on recrute des vacataires...

Mme Le Maire :

Ce sont des besoins permanents sur des temps partiels, 38 heures par mois, 12 heures par mois, 24 heures, et 12 heures. Comme les professeurs au conservatoire, ce sont des temps partiels.

DL/09/253 État des décisions prises par le maire, en application des délibérations n° DL/08/74 du 7 avril 2008 et n° DL/09/108 du 27 avril 2009, dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, du n° DC/09/270 au n° DC/09/334.

(Rapporteur : Mme Jacqueline ROUILLON)

PRIS
ACTE

Questions orales

Mme Le Maire :

Nous avons reçu une première question de M. Delannoy touchant à **une modification du règlement intérieur sur les questions orales.**

J'ai envie de renvoyer à des principes sur le fonctionnement du conseil et de la vie municipale. Je suis disponible pour en revisiter un certain nombre d'aspects. Il faut rappeler quand même que le rôle principal du conseil municipal est d'abord de régler les affaires de la commune suivant un ordre du jour défini préalablement par le maire, on trouve en premier surtout ce qui mobilise le plus de temps, théoriquement les projets structurants de la commune et qui sont aussi d'un intérêt pour le public présent, et je remercie à nouveau ceux et celles qui sont là à entendre ces débats.

Je voudrais rappeler également que lorsque nous n'avons pas le temps de traiter ces questions orales, il y a le site internet de la commune sur lequel maintenant ces questions sont traitées. Et vous avez maintenant un enregistrement audio des débats après chaque séance qui peut être diffusé sur les sites.

Autrement dit, tel que notre conseil est construit aujourd'hui, nous ne pouvons pas consacrer la première partie de celui-ci aux questions orales pour des raisons de temps. J'ai déjà proposé à mes collègues que l'on puisse commencer plus tôt le conseil municipal, et je propose qu'on revisite d'abord avec les présidents de la majorité l'organisation même du temps de parole au conseil. J'ai appris que cela se faisait dans pas mal de conseils municipaux. De toute façon, tout ceci ne peut que relever d'une gestion globale et collective du conseil municipal, mais nous ne pouvons substituer au temps imparti qui est entre 4 et 5 heures en plus le temps des questions orales dans les conditions où se déroule aujourd'hui le conseil municipal. Voilà pour la première question.

M. KEMACHE :

Mme le Maire, je sais qu'il n'y a pas de débats dans les questions orales, mais quand même, si c'est un quart d'heure du temps du conseil municipal que vous consacrez en fin de séance parce qu'il n'y a pas d'échanges ni de débats sur les questions orales, je ne peux pas concevoir -et la demande est formulée par plus que l'opposition municipale, certains autres élus le demandent aussi- je ne peux pas concevoir qu'un quart d'heure de ce temps ne soit pas consacré en début de séance pour le respect que nous devons aux audoniens présents dans la salle.

Et quand vous évoquez le fait de pouvoir mettre le compte rendu sur des sites internet, tout le monde ne se connecte pas sur le web pour consulter ce genre de choses. Donc je ne comprends pas ce refus. Je sais que vous allez me répondre qu'on va en discuter, mais on discute de tout sans jamais discuter véritablement des choses !

Mme Le Maire :

Je ne suis pas d'accord avec ça, pour l'instant ce n'est pas possible, c'est la première réponse, et si l'on veut ouvrir d'autres possibles, il faut commencer plus tôt le conseil municipal, ça c'est moi qui l'exprime, mais c'est un débat qui doit aussi se faire avec les présidents de groupes. Mais aujourd'hui, dans le cadre du conseil, je n'imagine pas que l'exposé des questions orales se fasse dans le silence. Nous n'y arrivons pas pour beaucoup de délibérations.

Alors soit on rediscute ensemble des règles du conseil municipal, comme ça se passe dans un certain nombre d'assemblées délibérantes, on en pense ce qu'on veut, qui sont beaucoup plus encadrées et institutionnelles, ça peut être le conseil général, j'y participe, ça peut être le conseil régional où les temps de parole sont très minutés, mais si l'on n'a pas de règles auxquelles les uns et les autres se plient, on ne peut pas fonctionner. Dans le cadre actuel, nos règles sont celles-là pour essayer de faire au mieux, si l'on veut en changer, on ne peut en changer qu'une partie, nous savons tous que cette règle du quart d'heure suscitera d'autres climats dans le conseil municipal ou des remarques et que nous ne démarrerons pas le conseil à l'heure dite. C'est déjà difficile de tenir avec l'importance des débats nécessaires au conseil qui est un lieu de débats dans les 4 heures ou 5 heures qui nous sont imparties, de finir à minuit ou une heure du matin.

Alors j'invite chacun, et ce n'est pas du tout vous renvoyer la balle, mais il faut qu'on arrive à quelque chose qui permette de concilier des exigences partagées. Ensuite, cela peut être en dehors du conseil, ou une heure avant, on l'avait déjà évoqué, on peut débattre avec des associations sur des sujets d'intérêt général. Avant, le conseil et les conseillers municipaux sont là, le maire est là, il y a plusieurs formules possibles, mais le temps du conseil doit être très structuré, il est déjà très difficile.

La deuxième question est posée par Mamadou Keita sur les vœux du personnel municipal, avec une demande d'explication et une contestation du lieu proposé à l'espace Cardin, je vais vous donner la réponse qui a motivé notre décision. La question parlait notamment d'une « démarche incompréhensible et inopportun pour nos concitoyens à qui l'on demande de faire davantage d'efforts en cette période de crise économique et financière ».

Je voudrais d'abord insister sur l'importance des vœux tels qu'ils se déroulent dans la ville de St-Ouen, les vœux pour les personnalités et les citoyens de notre ville et pour le personnel communal

puisqu'il y a un binôme sur ces vœux.

Ce sont de véritables moments de convivialité et de partage et une occasion unique de rencontrer et de faire se rencontrer l'ensemble de nos partenaires, et l'ensemble des habitants qui n'ont à aucun autre moment de l'année ce genre de moments, et je voudrais souligner l'aspect extrêmement divers de ceux et celles qui se pressent à ce moment de rencontre.

J'ajouterai qu'il s'agit pour la municipalité de partager avec l'ensemble des élus et l'ensemble du personnel un moment festif, et de le remercier pour sa collaboration efficace et continue au service du public. Cela fait un certain nombre d'années que l'organisation des vœux se fait dans des conditions difficiles ; cela nous avait amenés à faire ériger derrière l'hôtel de ville ce barnum, c'était une bonne façon de traiter la question du nombre de personnes qui se pressent à l'hôtel de ville, mais cela ne répondait pas totalement aux problématiques de sécurité et de liaison entre les deux espaces, entre le bas et le haut, la circulation se faisait moins bien l'année dernière que les années précédentes. Quant au personnel communal, il était particulièrement mal traité en termes de moment puisque le barnum ne restait pas la semaine entière, bien évidemment pour des coûts déjà très importants, et donc il fallait séparer la cérémonie entre ici et la salle Barbara, et ce n'était pas une solution digne de ce que nous voulons témoigner au personnel en début d'année.

Donc nous avons cherché d'autres locaux et évidemment, dans le souhait d'une part de garder un lieu central qui accueille autant de personnes, et un lieu qui inspire aussi la convivialité et qui ne soit pas plus coûteux que ce que nous investissons, je voudrais dire que le lieu Pierre Cardin n'est pas un lieu que l'on peut caractériser de privé, c'est aussi un lieu de culture et d'ouverture tout à fait prestigieux et qui sert aujourd'hui de musée, ouvert régulièrement dans le cadre de visites organisées par l'Office du Tourisme et par la conservatrice du musée. Et donc réduire l'espace Cardin pour ces vœux au terme de « privé » alors qu'on est dans le cadre d'un lieu de culture et d'un musée me semble donner une connotation que ne recouvre pas l'espace Cardin et qui, je pense, et on a pu le vérifier dans des réunions publiques, suscite pour ceux et celles qui ont pu y pénétrer une reconnaissance et un sentiment d'intérêt à l'égard de la population et du personnel.

Cela nous permettra également de réaliser des économies substantielles sur le coût puisque cette mise à disposition par Pierre Cardin était à titre gracieux. Donc je pense qu'on a beaucoup de choses à gagner au regard de ce que je viens de dire, vis-à-vis du personnel, vis-à-vis des économies et de la qualité de l'espace qui viennent compenser ces obstacles que nous avons à faire les vœux en mairie. Voilà ce qui a motivé notre décision.

La troisième question orale est de Mme Venturini sur la nouvelle périodicité du journal à St-Ouen

Le bureau municipal et la majorité municipale, après un certain nombre de réunions de travail, se sont prononcés pour la modification de la périodicité du journal municipal qui va à partir du mois prochain sortir tous les 15 jours ; il s'agit de mieux faire coïncider les informations diffusées auprès des audoniens, d'être beaucoup plus réactifs, aujourd'hui c'est très important, il y a eu beaucoup de critiques de ce point de vue non pas sur le magazine qui est apprécié mais sur le manque de réactivité de l'information municipale. Bien évidemment, l'idée est de garder les qualités du magazine mais de faire évoluer cette périodicité pour être beaucoup plus en prise avec l'information.

La question du surcoût est essentiellement liée au fait que sortant deux fois par mois, il y a plus de frais d'imprimerie et de distribution, estimés à 70 000€, mais nous savons également que la fréquence accrue du magazine permettra de diminuer les coûts liés à d'autres supports de communication puisque d'un mois sur l'autre, on rappelait avec divers supports les manifestations afin que les gens ne les oublient pas et y participent.

Je voudrais dire également que la tribune d'expression des groupes politiques continuera évidemment d'être mise à disposition, la volonté du travail est que ce soit le rythme actuel, qu'on reste une fois par

mois et qu'on remette la photo des membres de chaque groupe.

M. KEMACHE :

Vous êtes en train de nous dire que la tribune des élus, ce sera une fois par mois et pas deux fois, je ne sais pas si c'est légal.

Mme Le Maire :

Bien sûr que c'est légal, on s'est renseignés ; elle pourrait même être tous les deux ou trois mois. A partir du moment où elle apparaît, la périodicité n'est pas définie par la loi et c'est nous qui la définissons dans le règlement intérieur.

Alors ce que je voulais proposer aux groupes de l'opposition, aux 4 groupes, c'est qu'on se rencontre fin d'année ou début de l'année prochaine pour que vous ayez la présentation de cette nouvelle formule, mais il semblerait déjà que le rythme du mensuel soit un rythme tout à fait accepté par les groupes ; mais peut-être difficile à tenir, pas si facile que ça, et en tous cas ce sera un journal qui sera beaucoup plus court en nombre de pages, la moitié. Il est normal que la tribune reste une fois par mois avec le nombre de signes offerts et permettant d'exprimer des propos importants, mais en même temps de ne pas surcharger cette forme d'expression des groupes politiques.

M. KEMACHE :

Nous nous permettrons d'interpeller le tribunal administratif pour savoir si effectivement, cela rentre dans un cadre légal, puisqu'à partir du moment où vous parlez des affaires de la ville, en substance qu'il soit mensuel ou tous les 15 jours, on aura besoin d'un avis du tribunal administratif.

Mme Le Maire :

Nous avons eu une consultation juridique, c'est sûr et certain qu'il n'y a aucune volonté de s'opposer à la loi.

La quatrième question vient de Mme Venturini sur la réquisition du gymnase de l'Alliance dans le cadre de la campagne de vaccination de la grippe A.

Tout d'abord, la réquisition n'est pas le fait de la commune mais celle de l'Etat, et il faut savoir que le cahier des charges était extrêmement contraignant et nous a fait éliminer beaucoup d'autres lieux, sinon on aurait préféré garder le gymnase pour les activités sportives et les collégiens à qui cela pose des problèmes. La proposition qui est faite dans la lettre de Mme Venturini de prendre la salle de vaccination avait été pensée, mais notre choix a été refusé par la DASS. Donc après, le tour des salles a été fait, mais les critères médicaux et d'accueil du public ont fait qu'il ne restait plus que le gymnase de l'Alliance. C'était une exigence du préfet qu'en termes d'accessibilité ce soit relativement central. Ensuite on a tout mis en oeuvre pour trouver une solution adéquate pour les activités sportives.

Ensuite, nous avons reçu un certain nombre de questions sur une association, l'Atelier de Cirque, il a été fait des propositions à cette association au gymnase Domici et au gymnase des Poncets. On donnera des détails sur le site pour cette association, pour expliciter les créneaux proposés.

Je voudrais maintenant commenter **les questions orales**.

Pour le 23 novembre, il y avait une question de M. Keita sur l'**OVL** qui recoupe le débat que nous avons eu en début de conseil municipal, je confirme à M. Keita la forme de travail que j'ai proposée : transmission des documents, réunion des conseillers municipaux pour revenir sur le patrimoine et sur la composition de l'utilisation des centres de vacances par les audoniens. Quand je dis patrimoine, cela comprend les questions de vente.

Pour M. Kemache et Cyril Plomb, qui avaient une question sur **l'éco-quartier de la ZAC des docks et le palmarès des éco-quartiers**, je passe la parole à M. Planque.

M. PLANQUE :

C'est une question à laquelle on a déjà répondu, vous évoquez le fait que nous n'ayons pas été retenus dans le cadre du palmarès du ministre Borloo. Je le redis ici, je confirme -et ce conseil municipal a eu l'occasion de délibérer sur ces questions là- que nous sommes aujourd'hui labellisés éco-quartier à deux niveaux : au niveau de la Région avec le nouveau quartier urbain, et au niveau de l'Etat avec le titre d'éco-quartier. Nous sommes une des 8 communes à avoir été labellisées en Ile de France, et un des premiers en mars 2009 sur le label éco-quartier ; nous ne sommes que deux communes en Seine-St-Denis, à savoir l'Ile St Denis et St-Ouen à avoir ce label. La labellisation à laquelle vous faites référence est un autre dispositif mis en place par l'état.

Aujourd'hui, le label éco-quartier est donné et fait l'objet de rendez-vous multiples sur la réalisation du programme tel qu'il a été présenté, sachant que toute commune labellisée peut se voir retirer le titre d'éco-quartier ou d'éco quartier urbain ; on a ce label aujourd'hui mais demain, si l'on a un projet différent, il peut y avoir une remise en cause par l'Etat ou la Région du label accordé. Le label auquel vous faites référence, c'est le concours organisé par le niveau national sur une mise en réseau qui n'apporte rien financièrement aux communes alors que les deux autres labels ont plus d'intérêts financiers pour le projet considéré. Ce que vous évoquez n'apporte rien aux communes mais par contre, il est vrai que l'on peut travailler en réseau entre l'ensemble des projets retenus. Pour des raisons que je ne connais pas personnellement, le ministre Borloo a préféré valider cette labellisation au niveau des communes qui ont été labellisées, et la semaine dernière nous avons reçu de la part du ministre le fait que nous avons fait acte de candidature dans le cadre de ce label et qu'il souhaitait que nous fassions partie des communes qui peuvent travailler en réseau. Voilà la situation sur ce label.

Mme Le Maire :

Il restait trois autres questions orales : une de M. Senhadji sur **un conseil municipal extraordinaire sur les questions de sécurité** ; il y a une autre demande de **conseil municipal extraordinaire sur les questions du budget** ; et un conseil sur **la taxe professionnelle**.

Sur les questions de sécurité, nous avons pu en parler avec les présidents et M. Kachouri dans le cadre de sa délégation, et nous y sommes favorables, la question de la sécurité mobilise et monopolise des actions et des interventions et réflexions, et bien évidemment elle est au cœur de la vie des habitants. Je ne peux pas donner aujourd'hui un calendrier parce que nous allons avoir en janvier un conseil avec le PLU et le budget, ce sont deux gros sujets ; mais on peut commencer à inscrire un calendrier en février ou en mars sur la question de la sécurité ; d'autant que j'y associe une question qui a été extrêmement importante également mais que les gens vivent moins au quotidien, c'est la taxe professionnelle pour laquelle ils nous sollicitent beaucoup, on a commencé à faire une campagne auprès du personnel communal, cela touche à l'avenir des collectivités et du service public ; je trouve que cela mérite tout à fait une bonne information. Ou alors, nous avons une autre possibilité, -et c'est pourquoi il sera indispensable de faire le calendrier ensemble- on peut aussi faire des conseils municipaux en dehors des dates réservées au conseil et ne traiter que cette question.

Je n'oublie pas non plus que pour la majorité, nous avons quasiment des réunions tous les soirs, donc je ne peux pas dire aujourd'hui ce qu'on l'on va faire pour ces questions-là, ce sera soit dans le cadre d'un conseil normal, soit dans le cadre d'un conseil extraordinaire.

Il faut prendre d'abord la question de la sécurité puisque la question de la taxe professionnelle est une question structurelle qui nous projette sur les années à venir et sur les finances locales, en plus on a un certain nombre d'études financières à porter vis-à-vis du public de façon simple et perceptible,

et c'est un sujet sur lequel on aura intérêt à être très mobilisé. Donc on dit oui à ces deux demandes de conseil municipal extraordinaire, charge à nous et avec vous de les organiser bien évidemment avec les groupes aujourd'hui absents.

M. KEITA :

Excusez moi, Mme le Maire, je ne demande pas un conseil municipal extraordinaire, mais je souhaiterais également un débat participatif, avec les citoyens, puisqu'il y a des banderoles un peu partout qui évoquent les réformes de la collectivité territoriale et surtout la suppression de la taxe professionnelle, il faut que les citoyens se rendent compte des conséquences que cela a sur la collectivité. On peut en discuter mais il s'agit de débats participatifs.

Mme Le Maire :

D'accord.

La dernière question orale était celle de M. Keita relative à la **Maison de la vie associative et du citoyen**. Je suis embêtée de vous faire une réponse à la place de notre collègue Mustapha Krinat ; l'idée est de revenir sur la façon dont la concertation s'est faite à propos de la maison associative et du citoyen, c'est l'objet de la délibération que l'on a décidé de repousser pour avoir un dialogue là-dessus ; il y a également une partie sur le lieu retenu. Là encore, on serait revenu sur cette délibération en janvier puisqu'on doit délibérer sur le permis de démolir, mais l'intérêt de cette parcelle, c'est que la ville en est déjà propriétaire et qu'elle est très bien située, et qu'on a la possibilité en termes fonciers, puisque ce bâtiment est très abîmé, de reconstruire sur la parcelle une surface suffisamment grande pour remplir les fonctions qui résultent du travail mené avec les associations depuis qu'on est sur le dossier de la Maison Associative et du citoyen, depuis le précédent mandat. Voilà quelques éléments de réponse qu'on vous transmettra par écrit. Je comprends le souhait d'un débat très discuté, mais pour moi cela renvoie plutôt au prochain conseil municipal.

M. KEITA :

Mme le Maire, ma question est beaucoup plus précise que ça : il s'agit effectivement des méthodes adoptées pour mettre en place cette discussion avec ceux qui sont les mieux placés, c'est-à-dire les associations et les citoyens, notamment les riverains, et ma question porte sur le diagnostic, j'aimerais que des réponses exactes soient données parce qu'il s'agit pour moi de mieux comprendre la démarche. Et surtout, je voudrais savoir s'il y a eu des propositions autres qui ont été faites à ces personnes là sur le lieu, parce que quoi qu'on dise, il est contesté par certains, et il s'agit de permettre un débat sur cette question là avant de faire voter par le conseil la question de la démolition de la maison des associations.

Mme Le Maire :

Nous avons terminé ce conseil municipal et je souhaite à chacun de bien finir l'année dans sa vie privée familiale et sa vie amicale qui sont importantes pour tous, et en ce qui concerne la précision sur l'information municipale, je reprendrai contact avec les présidents de l'opposition. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce samedi 19 décembre 2009 à 11h53.

Les débats du Conseil municipal font l'objet d'un enregistrement sténographique dont la transcription intégrale est consultable au Secrétariat du Conseil municipal, trois semaines après la séance à laquelle elle se rapporte.

Saint-Ouen, le

Le Maire

Jacqueline ROUILLON
Conseillère générale de Seine-Saint-Denis

